

COMPAGNIE O ~~1981982~~

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE

83306846

INITÉ (CLAIR)

BT

PROCES-VERBAL (N°/ANNÉE)

271/1983

← NUMÉRO INDiqué CI-CONTRE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

COMMISSION ROGATOIRE

ENQUÊTE FLAGRANT DÉLIT

AUTRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

MARS 1983

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT ET CODE DÉPARTEMENT)

INVENTAIRE DES SCÉLLÉS JOINT

NIVEAU DE LA PROCÉDURE

DECOUVERTE D'UN CRATÈRE D'ORIGINE INCONNUE

PERSONNES CONCERNÉES

N° PIÈCE	NOM ET PRÉNOM	IDENTIFICATION CONVENTIONNELLE	CONCERNÉE À TITRE DE	INCAPACITÉ PRÉVUE	AGE	PLAINTÉ DÉPOSÉ	PRISE DE SANG	DOSAGE ALCOOLÉMIÉ	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
3	PV Audition L G		Témoïn						
4	PV Audition G G		Témoïn						
5	PV Audition M B		Témoïn						
6	PV Audition V Y		Témoïn						

VOIR LE PARAGRAPHE PERSONNES NON ENTENDUES N° 656.1.226

VOIR LE PARAGRAPHE PERSONNES CONCERNÉES N° 656.1.226

AUTRES PIÈCES

INFRACTIONS RELEVÉES PAR P.V. DISTINCTS

- Synthèse
- Transport, constatations et mesures prises
- Plan de situation
- Croquis du cratère
- Planche photographique

N° PIÈCE	INFRACTIONS RELEVÉES PAR P.V. DISTINCTS

DESTINATAIRES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

<input type="checkbox"/> 1	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE à
<input type="checkbox"/> 1	M. Le Prêtre, commissaire de la République à
<input type="checkbox"/> 1	Général Commandant la Région Aérienne à
<input checked="" type="checkbox"/> 2	M. Le Ministre de la défense, Direction de la Gendarmerie
<input type="checkbox"/> 1	Cie

ARCHIVE TRANSMISE AU COT.  DES DESTINATAIRES N° 656.1.226

DATE DE CLOTURE

LE 26 MARS 1983

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ  
le Colonel Commandant la LEGION de Gendarmerie de :

le 3 AVR. 1983



SIGNATURE(S)

COMPAGNIE DE

GENDARMERIE NATIONALE

-----

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

-----

BRIGADE D'

NATURE DES FAITS :

PROCES-VERBAL

DE

SYNTHESE

-----

Découverte d'un cratère  
d'origine inconnue à

Pièce n° 271 /1

L'an mil neuf cent quatre vingt trois , le trente mars.

Nous M , J , Gendarme à la Brigade de Gendarmerie

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées  
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs .

-----I EXPOSE DES FAITS -----

Le 30 mars 1983 , à 13 heures 55, nous sommes avisés  
téléphoniquement par Monsieur G , G , Maire de  
la commune de la découverte d'un cratère  
d'origine inconnue dans un champ de blé situé sur le territoire  
de sa commune .

Nous nous transportons immédiatement sur les lieux .

Nous rendons compte de cette découverte à notre Commandant  
de Compagnie .

Dans notre enquête nous sommes secondés par les Gendarmes  
F et G de notre Unité .

-----II ENQUETE -----

Nous nous rendons sur les lieux où nous effectuons diverses  
constatations .

( Procès-Verbal de Transport des constatations et des mesures  
prises , pièce n° 2 )

L'origine de ce cratère n'est pas évidente .  
Le fond du cratère n'est pas tassé . La terre est remuée .  
Le fond est presque plat . Il est de ce fait ni concave ni  
convexe .

L'hypothèse d'une explosion souterraine pourrait être envisagée  
Mais les lézardes qui s'irradient sont peu profondes .

( 7cm de profondeur ) .

Nous nous adressons à d'anciens habitants , ayant  
vécu la guerre de 1939 - 1945 et qui n'auraient pas été  
évacués au cours des hostilités de 1945 .

Il nous est indiqué qu'à l'emplacement du cratère se trouvait pendant les hostilités une batterie d'artillerie Française. Divers obus auraient été enterrés sur place.

Haut de ces renseignements nous avisons le service de déminage de

Les Techniciens de ce service se rendent en notre compagnie sur les lieux le 31 Mars 1983 à 9 heures 45.

Ils examinent le cratère, à l'aide d'appareil de détection. Aucune trace de particules métalliques ou de radiations n'est révélée.

Ils nous assurent que ce cratère ne peut pas avoir pour origine une explosion souterraine, car le fond du cratère serait convexe et les lèvres seraient profondes.

Dans l'état actuel de l'enquête nous envisageons toutes les possibilités quant à l'origine de ce cratère.

Dans ce ordre nous avisons téléphoniquement le GEPAN à

Nous faisons à ces techniciens une description précise de l'impact. Il nous indique que le cratère pourrait avoir pour origine la chute de la foudre. Ils nous laissent dans l'expectative quant à leur possibilité de déplacement sur les lieux.

Le premier avril 1983 à 8 heures à, nous poursuivons notre enquête. Nous recherchons divers témoins pouvant nous permettre de déterminer dans le temps l'origine de l'impact.

Nous contactons divers cultivateurs ayant des exploitations à proximité du lieu de la découverte.

À 9 heures 50, nous entendons un exploitant qui a vu cet impact suspect. Il s'agit de Monsieur L., G ans, Agriculteur, demeurant, nous l'entendons /

Monsieur L. exploite un champ au lieu dit " ". Pour y aller dans ce champ il emprunte le chemin, et passe à proximité du champ exploité par Monsieur M., où se trouve le cratère.

Il situe la date de formation du cratère entre le 19 Février 1983 et le 18, 19 ou 20 Mars 1983.

Il ignore quel phénomène est à l'origine de ce fait.

( Procès-Verbal d'audition pièce n° 3 )

Poursuivant notre enquête nous entendons :

Monsieur G., G ans, Maire de la Commune.

Il nous déclare :

Il a été avisé de la présence de ce cratère le 29 Mars 1983 dans la soirée. Il s'est rendu sur les lieux le 30 Mars 1983. Le même jour il nous a avisé des faits. Il ignore l'origine du phénomène.

( Procès-Verbal d'Audition pièce n° 4 )

Le même jour à 11 heures 10, nous avons entendu :

Monsieur M., B ans, agriculteur, demeurant

Il nous déclare :

Il exploite le terrain sur lequel se trouve le cratère. Il ignore l'origine de celui-ci. Il nous indique que le phénomène s'est déroulé entre le 7 et le 29 Mars 1983.

( Procès-Verbal d'Audition pièce n° 5 )

Grâce aux déclarations de Messieurs L et M, nous ~~XXXXXXXXXX~~ parvenons à déterminer la date de la formation du cratère .

Le phénomène s'est produit entre 7 et le 18 Mars 1983 . Nous ne parvenons pas à trouver des témoignages pouvant nous permettre de déterminer la date exacte de la formation de l'impact .

Les techniciens du GEPAN nous indiquent que le phénomène aurait peut être pour origine la chute de la foudre nous orientons nos recherches dans ce sens .

Nous remarquons à proximité de l'impact la présence d'une ligne de très haute tension de 225 000 Volts .  
Cette ligne se trouve à moins de 200m du cratère .

( Planche photographique pièce n° 9 , photos n° 1 et 3 )

Nous recherchons le témoignage de personnes pouvant nous indiquer si orage a eu lieu sur la commune , entre le 7 et le 18 mars 1983 .

Le 1er Avril 1983 à 11 heures 15 , nous entendons Madame V , épouse G , ans , sans profession , demeurant  
Elle nous déclare :

Le Mardi 15 Mars 1983 vers 15 heures il y a eu un violent coup de tonnerre Son réfrigérateur s'est arrêté .  
La foudre n' a semble -t-il pas tombés loin de son domicile .

( Procès-Verbal d'Audition , pièce n° 6 )

Le domicile de Madame G , Y , est situé à 2 Km à vol d'oiseau de l'impact . Cette maison est une des plus proche du cratère .  
Le 15 mars se situe dans les dates plausibles .

Jusqu'à ce jour nous avons effectué des recherches pour découvrir des témoins des faits , ou des personnes susceptibles d'orienter nos recherches .

Aucun fait nouveau n'a été porté à notre connaissance .  
Les Techniciens du GEPAN ne se sont pas déplacés sur les lieux .

-----III CLOTURE -----

De notre enquête , il résulte que l'impact sur le sol serait dû à la chute de la foudre .  
Aucune autre explication cartésienne ne semble à être envisager .

Fait et clos le 26 Avril 1983 à 19 h  
Le Gendarme M , J

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

BRIGADE D°

N° n°

8/271

PROCES-VERBAL DE TRANSPORT DES CONSTATATIONS  
ET DES MESURES PRISES

L'an mil neuf cent quatre vingt trois , le trente mars

Nous M . J . Gendarme , à la Brigade de Gendarmerie

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées  
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs .-----I PREAMBULE-----Vu l'enquête ouverte sur la découverte d'un cratère d'origine  
inconnue , le 30 Mars 1983 à 14 heures, nous nous transportons  
sur les lieux de la découverte à . , où  
nous arrivons à 14 heures 45 .-----II SITUATION A L'ARRIVEE DES ENQUETEURS-----A notre arrivée sur les lieux nous sommes reçus par Monsieur  
C . D . Maire .  
Nous lui demandons de faire le nécessaire pour préserver  
les traces et les lieux .  
Des piquets , une chaîne en plastique , entourent les lieux .  
Une feuille de plastique protège ce cratère des intempéries .  
Aucune modification de l'état des lieux n'a été faite .-----III MESURES PRISES-----

Nous informons de ces faits notre Commandant de Compagnie à

Nous téléphonons au Service de déminage à  
Il nous est indiqué que les spécialistes de ce service se  
rencontrent sur place le 31 Mars 1983 dans la matinée .Nous nous sommes rendus sur les lieux avec l'appareil radia-  
air de la protection civile de notre Brigade . Aucune radiation  
n'est enregistrée par l'appareil .-----IV ETAT DES LIEUX-----

Le cratère est situé au lieu dit "

" commune

(voir plan de situation pièce n° 7 )

Le cratère se situe à 19 m,80 du bord d'un chemin de remembrement reliant le CD au lieu dit " " commune de  
Il se trouve dans un champ de blé en herbe de 4,13 HA .  
(Plan de situation pièce n° 7 , et planche photographique , pièce n° 9 , photos n° 1-2-et 3 )

Ce lieu est parfaitement isolé . Il se trouve à plus de 2 Km de toute habitation ; mais une ligne très haute tension de 225.000 Volts traverse ce champ .

-----V - DESCRIPTION DU CRATERE -----

Le cratère a une forme irrégulière de 1 , 25 m de diamètre, sa profondeur est de 20 Cm en moyenne .  
Cinq lézardes s'irradient . Elles ont 15 cm de large et sont profondes de 7 cm . Elles mesurent 1,30 , 1,35 ou 1,40 m de long .  
Elles sont disposées irrégulièrement autour de l'impact .

( Croquis du cratère , pièce n° 8 )

La terre du fond du cratère n'est pas tassée . Elle semble avoir été remuée .

La couche supérieure semble avoir été arrachée. Le blé a disparu sauf sur les bords où il est retourné .

Il en est de même dans les lézardes . Le fond de celle-ci est également meuble .

Des pierres provenant du cratère ont été retrouvées, dans une vigne à plus de 30 m des lieux .

Au fond du cratère , nous remarquons la présence de deux trous cylindriques de 8 cm de diamètre et de 20 cm de profondeur pour l'un et de 13 cm de diamètre et de 30 cm de profondeur pour l'autre .  
Les trous sont en parties bouchés .

Le centre de ces trous se trouvent à 4 cm du bord du cratère pour l'un et à 35cm du bord du cratère pour l'autre .

Les bords de ces trous sont parfaitement lisses .

( Planche photographique , pièce n° 9 , photos n° 4,5,6, 7 ,8, et 9 )

Le 31 Mars 1983 , à 9 heures nous nous rendons sur place à avec les techniciens du service de déminage de

A L'aide d'appareil ils examinent les lieux . Aucune présence d'objet métallique , ni de radiation n'est découverte .

-----VI MESURES DIVERSES -----

Nous avons avisé au cours de notre enquête le service du GEPAN à

Les techniciens de ce service ne se sont pas rendus sur les lieux . Ils nous ont indiqué que d'après la description faite du cratère ce dernier avait vraisemblablement pour origine la chute de la foudre .

UNITE

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

271/1983

 PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Premier Avril 1983 , à 9 heures 30 à

Nous soussigné(s) M , J , Gendarme , O.P.J. ,

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L , G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M , né le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

Fils de G et de N H Marié

ADRESSE COMPLÈTE (BAILLEMI, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant à

, qui nous déclare :

---- J'exploite des champs au lieu-dit " , Pour aller dans ces champs je passe à proximité d'un terrain exploité par Monsieur M B de , commune de . Le 18, 19 ou 20 Mars 1983 je me suis rendu dans mes cultures pour faire de l'épandage . En passant à proximité du champ de Monsieur M par le chemin de remembrement , j'ai aperçu à 20 m environ du chemin un endroit où la terre avait été retournée . Je ne suis pas allé voir ce que c'était .

Je précise que les épandages je les fais à cette saison à intervalle de 1 par mois . Le 19 Février 1983 , je suis formel , il n'y avait rien .

Mardi soir 29 mars 1983 j'ai rencontré Monsieur M , sur le chemin à proximité de son champ . Il avait remarqué la présence d'un endroit où la terre était retournée . Cela était bien visible dans le blé en herbe . Je lui ai dit que j'avais constaté la présence de cette anomalie et que j'avais pensé que ce trou avait pour origine une fausse manoeuvre avec un appareil agricole . Je ne m'étais pas rendu sur place .

En sa compagnie j'ai vu qu'il s'agissait d'un cratère de faible profondeur . La terre était retournée . Nous nous sommes retirés de cet endroit et nous avons été prévenir Monsieur L , secrétaire de Mairie à .

J'ignore l'origine de ce cratère . -----

Le 1er Avril 1983 , à 9 heures 50

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus ; j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher .

( A signé au carnet de déclarations . )

COMPAGNIE OU ESCADRON  
XXXXXX

UNITÉ

BT  
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

271/1983

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

4

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour premier avril mil neuf cent quatre vingt trois à

Nous soussigné(s) M J , Gendarme , O.P.J . ,

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C. DE N. DE (CC) DE (CC) DE (CC) DE (CC) DÉPARTEMENT OU PAYS NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M. K. Mairie de la Commune SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)

demeurant à ( )  
qui nous déclare :

----Le mardi 29 mars 1983 au soir vers 20 heures j'ai été avisé par Monsieur le secrétaire de Mairie de la présence d'un cratère suspect dans un champ de blé , exploité par Monsieur M B .

Le mercredi 30 mars 1983 matin vers 10 heures 30 je me suis rendu sur place et j'ai constaté la présence de ce cratère dont j'ignore l'origine . Par mesure de sécurité le même jour je vous ai téléphoné pour vous aviser.

Le 31 Mars 1983 en votre compagnie , je me suis rendu sur les lieux avec le service de la protection civile de .

Les techniciens de ce service n'ont constaté aucune présence de radiation ni de débris de métal .

J'ignore complètement l'origine de ce phénomène .

Cela me paraît bizarre et incompréhensible . -----

Le 1 er Avril 1983 à 10 heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher .

( A signé au carnet de déclarations . )

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
277 / 1983 PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE M , B  
AUTRE CASN° PIÈCE N° FEUILLET  
5 1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* 1.4.1983 à 11 heures 10, *nous trouvant à (lieu)* au bureau de la brigade,

Nous soussigné(s) C , J -L , gendarme, A.P.J.

Vu les articles 20 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

M . B

agriculteur

SEXÉ, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M . à ( )

FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

fils de D et de M , E

marié - 3 enfants

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

domicilié " " commune ( ), qui nous déclare :

" J'exploite une parcelle de terrain (4,13 ha) sise commune ( ). Au mois, j'ai ensemencé cette parcelle de blé. Plus récemment, j'ai fait un apport d'éléments fertilisants, le 7 mars. Je ne suis pas retourné voir ce terrain avant le 29 mars 1983, date de la découverte. Ce jour là, je venais faire un traitement. En sillonnant la parcelle pour répandre le traitement, je me suis aperçu de la chose suivante. Une partie de terre était retournée. Facilement visible puisque le blé atteint 20 cm environ, j'ai remarqué qu'une sorte de cuvette s'était formée. La terre étant fissurée dans le pourtour de cette cuvette. Ceci est tout à fait anormal.

Je n'ai jamais remarqué ce genre de phénomène auparavant depuis 4 ans maintenant que j'exploite cette parcelle de terrain.

Aux alentours, je n'ai pas remarqué de piéténements ou de blé couché.

Un autre agriculteur est passé et s'est arrêté alors que je regardais ce phénomène. Il s'agit de M. L , domicilié " " commune

Il m'a dit qu'il s'en était aperçu vers le 18 mars mais il n'en n'avait pas prêté attention.

Je ne me suis pas approché au-près. J'ai décidé de laisser comme c'était.

Ayant d'autres traitements à faire dans d'autres parcelles, j'ai continué mon travail pendant que M. L est allé prévenir le Maire

Ensemble, nous sommes allés au-près pour regarder. Nous n'avons rien touché et nous vous avons fait appel.

Personnellement, je n'ai aucune explication à fournir pour expliquer ce qui s'est réellement passé, ce genre de chose dépassant complètement mes compétences.

Le 1 avril 1983 à 11 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L'A.P.J.

le novembre

MB

UNITE

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

271/83

 PROCÈS-VERBAL Témoin  
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

6

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Premier avril mil neuf cent quatre vingt trois à 11 heures 15' à

Nous soussigné(s) M, J, gendarme, O.P.J.

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V, Y épouse C ans

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F / '

à

FILIACTION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

fille de J et de L, O - mariée

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

"" Le mardi 15 mars 1983, je me trouvais à mon domicile occupée à faire du ménage. Vers 15 heures, j'ai entendu un violent coup de tonnerre. Mon réfrigérateur s'est arrêté. J'ai eu peur que son moteur soit hors d'usage. De la grêle est ensuite tombée. Ces intempéries ont duré cinq minutes à peine. Je précise qu'il n'y a eu qu'un seul coup de tonnerre. La foudre n'a pas dû tomber bien loin de mon domicile"".

Le premier avril 1983 à 11 heures 25'.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue : (A signé au carnet de déclarations).

COMPAGNIE DE

PIECE n° 8

-----  
BRIGADE D'

-----  
PROCES - VERBAL n° 271/1983  
-----

GROQUIS DU CRATERE

Echelle 1/10°



COMPAGNIE DE

PIECE N° 9

-----  
BRIGADE D'

-----  
PROCES-VERBAL N° 271/1983  
-----

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



PHOTO N° 1  
Vue du cratère depuis  
le chemin de  
Pylone Ligne Haute tension



PHOTO N° 4  
Vue du cratère



PHOTO N° 2  
Vue du cratère .  
L'estafette se trouve sur  
le chemin de



PHOTO N° 5  
Vue du cratère  
Légardes



PHOTO N° 3  
Ligne Haute Tension  
Cratère



PHOTO N° 6  
Vue rapprochée du cratère



PHOTO N° 7

Vue d'une lézarde



PHOTO N° 8

Vue d'une autre  
Lézarde



PHOTO N° 9

Vue des deux trous  
se trouvaient au fond du cratère